

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

74240

2023.81

**Désignation des membres
des commissions
permanentes municipales
suite à modification du
nombre de sièges dans
certaines commissions**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 22 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2023

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOGET – CROISIER – ANCHISI – MAITRE – SIMON – CHARPENTIER-LOMBARD – PIERRE – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – CHAPPEL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de JP. BOSLAND à A. BLOUIN – de R. PIGNY à O. MAITRE – de V. CORNEC à N. ANCHISI – de D. JUGET à A. BOGET – de F. MULLER à M. SIMON - de C. BARBOTIN à B. CHARPENTIER-LOMBARD

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT – PASSAQUAY – FIGUIÈRE – FAVARIO – PATRIS – LE PRIOL – DEGUIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

La modification du nombre d'élus siégeant dans certaines commissions municipales permanentes ayant été adoptée par le Conseil municipal, il convient de désigner les membres qui siégeront dans ces commissions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-80 en date du 22 mai 2023 modifiant pour certaines commissions municipales permanentes le nombre d'élus siégeant au sein de ces commissions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 26 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – BOGET – CROISIER – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN)

Article 1 : **DESIGNE** ci-dessous les membres des commissions permanentes municipales modifiées :

Jeunesse / Scolaire 9 membres	Habib ABDALLAH Odette MAITRE Charlotte BARBOTIN Vincent CORNEC Anouk PIGNY Élodie KAMANDA Florence CLERICI Joanny DEGUIN	Action sociale 7 membres	Isabelle VINCENT Élodie KAMANDA Jean-Guy FOURNIER Catherine SIMULA Nadège ANCHISI Joanny DEGUIN
Environnement 9 membres	Marie-France CROISIER Nelly CHAPPEL Françoise MULLER Alain BOGET Jean-Guy FOURNIER Patrice CURTIL Nadège ANCHISI Anne FAVRELLE Michel GHERSIN	Urbanisme / Habitat 8 membres	Pierre FIGUIERE Nelly CHAPPEL Josiane PIERRE Marie-France CROISIER Yannick LE PRIOL Alain BOGET Patrice CURTIL José FERNANDO RUIZ
Patrimoine 6 membres	Nadège ANCHISI Josiane PIERRE Jean-Guy FOURNIER Odette MAITRE Anouk PIGNY Michel GHERSIN	Culture / Fêtes / Cérémonies 14 membres	Odette MAITRE Maurice SIMON Daniel FAVARIO Jean-Guy FOURNIER Yannick LE PRIOL Françoise MAGDELAINE Alain BOGET Marie CROISIER Nadège ANCHISI Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD Habib ABDALLAH Anne FAVRELLE Joanny DEGUIN
Finances / Commerce 7 membres	Stéphane PASSAQUAY Odette MAITRE Nelly CHAPPEL Patrice CURTIL Jean-Paul BOSLAND Marie CROISIER Michel GHERSIN	Sports 7 membres	Roger PIGNY Odette MAITRE Guy PATRIS Habib ABDALLAH Catherine SIMULA Marie CROISIER Florence CLERICI
Prévention / Sécurité 10 membres	Vincent CORNEC Françoise MULLER Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD Josiane PIERRE Maurice SIMON Alain BOGET Jean-Paul BOSLAND Roger PIGNY José FERNANDO RUIZ	Communication 8 membres	Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD Odette MAITRE Daniel FAVARIO Charlotte BARBOTIN Nadège ANCHISI Anouk PIGNY Françoise MAGDELAINE Anne FAVRELLE

Commissions inchangées

Article 2 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible

à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,
Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 30/05/23

de sa mise en ligne le : 30/05/23

